Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260521-CM2605_01-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DALC'H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le quinze mai par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER.

Etaient présents : M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, Mme Marie-Noëlle COLLEC, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, M. Régis MERAL, Mme Arlette GEFFROY, M. Ewen ROGER, M. Patrick CLEMENT, Mme Françoise DIROU, M. Frédérick JACOB, M. Christophe DENIS, Mme Angélique QUIVOURON, Mme Anne-Claire DELMAS, Mme Céline DARBOUX, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, M. Julien ROGNANT, M. Mathias MER, M. Sylvain LOISEL, M. Yvon POULIQUEN, Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, M. Patrick LE MERRER, Mme Gaëlle ZANEGUY, Mme Viviane LE BIHAN.

Etaient absents : M. Sébastien NORMAND (pouvoir donné à Mme Françoise DIROU), Mme Sandrine LE FEUR (pouvoir donné à M. Stéphane LOZDOWSKI.

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 27 Quorum : 14

Pierre-Antoine DEAL a été élu secrétaire de séance. RAPPORTEUR : Stéphane LOZDOWSKI

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES POUR 2026, CODE CM2605_01

M. le Maire rappelle les détails de certains articles relatifs aux versements de subventions, présentés lors du vote du Budget Primitif 2026 en séance du 27 février 2026 :

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	
Subvention au CCAS (article 657363)	1 000 €
Subvention à la Caisse des écoles (article 657364)	30 000 €

M. le Maire présente ensuite les propositions d'attribution de subventions étudiées par la commission vie associative.

Il informe qu'un conseiller municipal membre du bureau exécutif ou du Conseil d'administration d'une association n'est pas autorisé à participer au vote des subventions sollicitées par l'association concernée auprès de la collectivité. Il s'agit d'éviter le risque juridique correspondant à la notion de « conseiller intéressé ». Cette notion s'étendant aux liens de parenté des conseillers municipaux, il est fortement recommandé aux conseillers dont un membre proche (conjoint...) est membre du bureau ou du conseil d'administration d'une association, de ne pas participer au vote de la subvention communale attribuée à ladite association.

En application de ces dispositions, M. le Maire demande aux conseillers municipaux présents si certains sont membres d'associations. Mme Viviane LE BIHAN indique que son conjoint est membre de l'association « Les pieds des Monts ». M. Régis MERAL et M. Frédérick JACOB sont membres de l'association « Les Trotteurs de la Penzé ». M. Mathias MER est membre de l'association « L'Etoile sportive de Saint-Thégonnec ».

Mme Viviane LE BIHAN, M. Régis MERAL, M. Frédérick JACOB et M. Mathias MER étant sortis de la salle, M. le Maire propose de voter les subventions suivantes :

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260521-CM2605_01-DE

Association	Montant proposé
Etoile Sportive Saint-Thégonnec	5 200 €
Trotteurs de la Penzé	500 €
Compagnie Les Pieds des Monts	200 €
TOTAL	**5 900 €**

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable, par 23 voix POUR, aux attributions de subventions ci-dessus, pour un montant total de 5 900 €.

M. le Maire propose aux élus sortis de la salle de rejoindre l'assemblée, puis soumet au vote les attributions de subventions suivantes :

Associations communales :

Association	Montant proposé
Association Aide aux devoirs – Saint-Thégonnec	350 €
Amicale des Retraités de Saint-Thégonnec	400 €
Amicale Laïque école FM. LUZEL	5 150 €
Les Amis de Sainte Brigitte	500 €
Anciens combattants (UNC)	300 €
Association de soutien à la ferme Galilée (Philippines)	800 €
Danserien Bro Sant Tegoneg	500 €
Pétanque-club – Saint-Thégonnec	1 150 €
Société hippique de St Thégonnec	500 €
St-Thé Judo Club	1 000 €
St-Thé Loisirs	300 €
Tennis Club des Deux Rives	700 €
FNACA Saint-Thégonnec	150 €
Amicale des sapeurs-pompiers de St Thégonnec	950 €
Gym adultes	1 000 €
Section officiers mariniers en retraite et veuves du canton de Saint-Thégonnec	250 €
YP Fighters	150 €
Saint-Thégonnec Patrimoine Vivant	4 000 €
Le Jardin de Penfao	250 €
Droit à l'Emploi Saint-Thé Loc	2 000 €
Société de Chasse Loc-Éguiner	300 €
Amicale de la Penzé	170 €
APEL Sainte-Jeanne d'Arc	600 €
Saint-Thé Danse	300 €
Arbre de Noël des écoles – OCCE Ecole François-Marie Luzel	6 € / élève inscrit à la rentrée 2026-2027
Arbre de Noël des écoles – OGEC Ecole du Sacré Cœur	
Arbre de Noël des écoles – OGEC Sainte-Jeanne d'Arc	
TOTAL (Hors subventions arbre de Noël)	**21 770 €**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260521-CM2605_01-DE

Associations extérieures :

Association	Montant proposé
Association Prévention Routière	150 €
SOS Amitié Brest	50 €
Solidarités paysans Bretagne	50 €
SPREV (Association Sauvegarde du Patrimoine Religieux en Vie)	1 560 €
Handball de Pleyber-Christ	1 000 €
Association des accidentés de la vie - FNATH	50 €
Secours catholique	700 €
Tout c'est le Rythme	250 €
ADMR Région de Morlaix	1 260 €
ASAD (Association pour le soutien aux Adultes en difficulté)	200 €
Les restos du coeur	500 €
CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles du Finistère)	50 €
Les Utopistes en Action	700 €
TOTAL	**6 520 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, donne un avis favorable, par 27 voix POUR, à ces propositions d'attributions de subventions, pour un montant total de 28 290 €.

Le montant total des subventions attribuées au cours de la séance se monte ainsi à 34 190 € pour les associations communales et extérieures (crédits inscrits au c/65748), s'ajoutant aux subventions inscrites au BP 2026 (1000 € pour le CCAS au c/657363 et 30 000 € pour la Caisse des écoles au c/657364).

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 21 mai 2026

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Pierre-Antoine DEAL, secrétaire de séance